

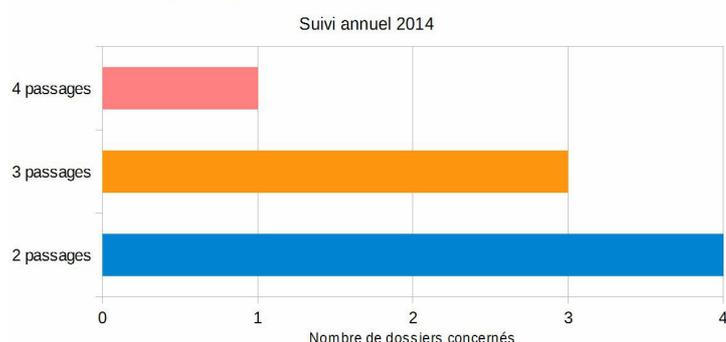
Bilan des suivis annuels 2014 sur les démarches RT 2012

Introduction

- Le Ministère en charge de la Construction délivre des agréments ministériels pour les démarches qualité sur la perméabilité à l'air de l'enveloppe des bâtiments. Chaque année, la reconduction annuelle de ces agréments dépend de la validation du dossier de suivi annuel.
- 11 dossiers de suivis annuels ont été déposés en 2014 (12 attendus).
- A l'issue de cette première année d'analyse des dossiers de suivi annuel RT2012, la Commission Annexe VII présente une synthèse des résultats.

Nombre de passages en commission

Nombre de passages en commission avant reconduite de l'agrément

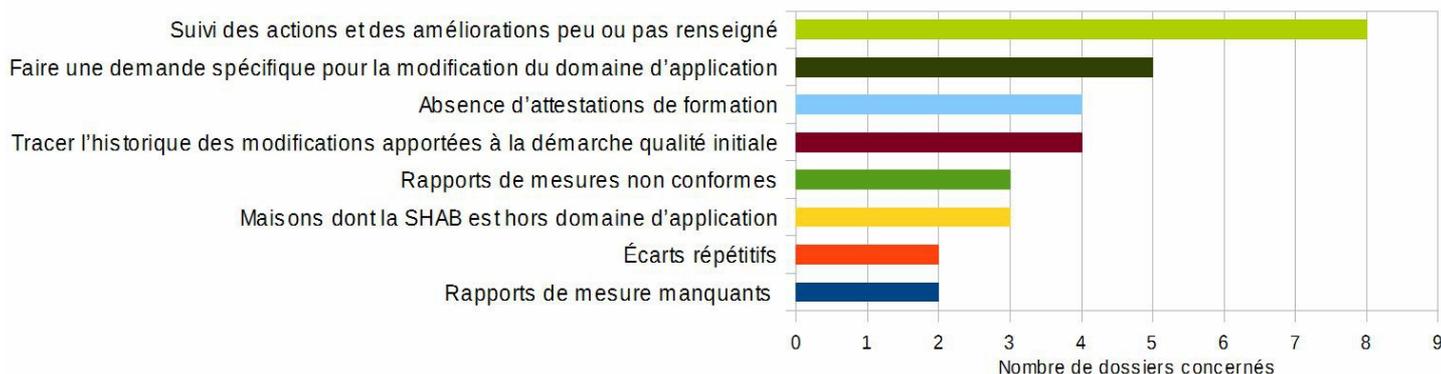


- 8 agréments ont été reconduits à ce jour.
- 2 agréments ont été retirés: un à la demande d'un constructeur après le 1er passage en commission et l'autre pour cause de non fourniture du dossier de suivi annuel.
- 1 dossier RT2005 a été déposé et non analysé.
- 1 dossier est en cours de validation à fin 2014.
- Plus de la moitié des dossiers de suivi annuel a nécessité plus de 2 passages en commission avant validation. Ce nombre de passage n'est pas raisonnable pour un dossier de suivi annuel.

Les réserves régulièrement émises sur les dossiers de suivi annuel

La Commission publie un retour d'expérience sur les réserves régulièrement constatées dans les dossiers de suivis annuels 2014. La liste ci-dessous a pour finalité d'informer les agréés des réserves répétitives émises en 2014, afin qu'elles ne soient pas réitérées en 2015.

Réserves récurrentes émises sur les suivis annuels 2014



Autres retours d'expérience

- Fourniture par l'agréé de 3 opérations de son choix afin de vérifier l'application de la démarche qualité. Souvent des dossiers proposés ne présentaient aucun écart. Il n'y a donc pas eu de vérification possible de l'application correcte du suivi des écarts.
- Limite du délai de réponse aux levées de réserves : 3 mois. Délai trop important, menant à une situation où des agréés sont encore en cours de validation de leur suivi annuel au dernier trimestre 2014, alors qu'ils se préparent au suivi annuel 2015.

A retenir pour 2015

Pour les suivis annuels 2015:

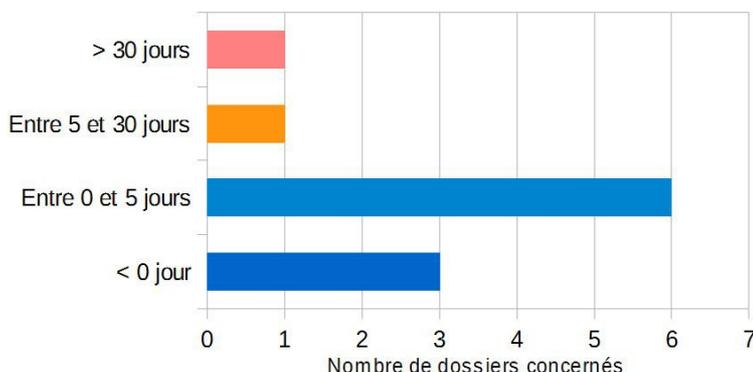
- les dossiers de 2 chantiers seront demandés, dont au moins un ayant fait l'objet d'une fiche d'écart,
- chaque dossier connaîtra au maximum 2 passages en commission, avec une date limite de dernier passage en juin 2015.

Bilan des suivis annuels 2014 sur les démarches RT 2012

Délai entre la date limite du dépôt du dossier et la date réelle de réception du dossier

Délai entre la date limite du 31/01/2014
et celle de réception effective du dossier

Suivi annuel 2014



- 3 agréés ont rendu leur dossier 1 jour avant la date limite du 31/01/2014.
 - 6 agréés ont rendu leur dossier 3 jours après la date limite du 31/01/2014.
 - 1 agréé a rendu son dossier 27 jours après la date limite du 31/01/2014 (le 1er envoi étant incomplet).
 - 1 agréé a rendu son dossier 69 jours après la date limite du 31/01/2014 (demande de délai supplémentaire accordée exceptionnellement).
 - 1 agréé n'a pas rendu son dossier (l'agrément a donc été retiré).
- La date limite a été globalement respectée.

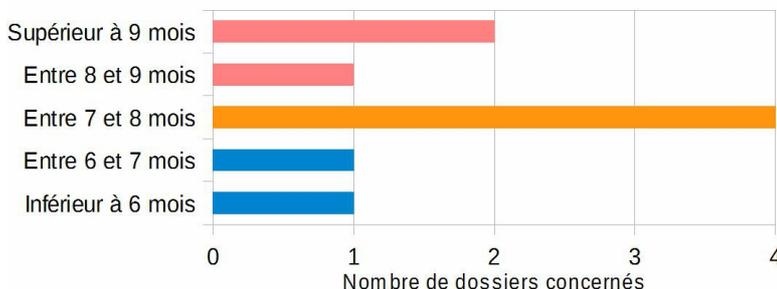
A retenir pour 2015

En 2015, compte-tenu du nombre de dossiers important, cette date limite devra être strictement respectée.

Délai entre le dépôt du dossier et la proposition de reconduction de l'agrément

Délai entre le dépôt du dossier
et la proposition de reconduction de l'agrément

Suivi annuel 2014



Le délai moyen entre la date de réception du dossier et la proposition de reconduction d'agrément est de 230 jours soit 7,5 mois. Il faut noter que le délai moyen entre le dépôt du dossier et le 1er passage en commission est de 90 jours en 2014.

A retenir pour 2015

En 2015, l'organisation envisagée par la Commission pour 2015 devrait réduire ce délai. Notamment, le nombre de passages en commission sera limité à 2 et les dates de passage, et donc de transmission des pièces, seront imposées par la commission. Tous les dossiers devront avoir été traité en juin 2015 au plus tard.

A retenir pour 2015

- En 2015, 49 dossiers de suivi annuel sont attendus. Le passage en commission sera organisé de la manière suivante :
 - les 16 premiers dossiers reçus seront programmés en commission du mois de février 2014;
 - les 16 suivants seront programmés en commission du mois de mars 2014;
 - les 17 derniers seront programmés en commission du mois d'avril 2014.
- La Commission encourage vivement les agréés à transmettre leur dossier de suivi annuel 2015 dès le début du mois de janvier 2015, et au plus tard le 31/01/2015.
- De la même manière, en cas de 2nd passage en commission, la date de passage sera imposée par la commission.
- En cas de dépôt de dossier ultérieur à la date limite, ou bien de dossier non validé après le 2nd passage en commission ou en juin 2015, l'agrément sera retiré.

Conclusion

L'application rigoureuse et régulière d'une démarche qualité, dont le principe d'amélioration continu est mis en œuvre, doit susciter un nombre de passages en commission et un nombre de réserves réduits.

A suivre

Pour connaître les exigences relatives au dossier de suivi annuel 2015, consulter le site www.rt-batiment.fr, rubriques *Etanchéité à l'air* puis *Démarche qualité Annexe VII*.